

Lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité des Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 2 avril 2007 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Donald Grenier, maire  
Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1  
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2  
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3  
Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4  
Monsieur Jacques Tremblay, conseiller au siège # 5  
Madame Jocelyne Sergerie, conseillère au siège # 6

Madame Marie-Ève Bouchard, secrétaire-trésorière adjointe était aussi présente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, la séance débute.

---

**07-66 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté et ce, tel que déposé.

**07-67 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2007.**

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine de la santé mentale se déroulera du 7 au 13 mai partout au Canada et qu'au Québec, elle portera l'appellation la semaine antistress ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-du-Fleuve inc., parraine les activités de la Semaine de la santé mentale pour le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le slogan « La créativité, c'est antistress! », invitera la population Bas-Laurentienne à acquérir des outils créatifs et des moyens différents de faire face au quotidien pour maintenir leur santé mentale en équilibre et à gérer efficacement leur stress ;

**PAR CONSÉQUENT**, je, Donald Grenier, maire de la Municipalité des Méchins, proclame par la présente, la semaine du 7 au 13 mai 2007 **Semaine de la santé mentale** dans la Municipalité des Méchins et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à mettre fin aux préjugés et à s'attaquer au stress qui détruit leur qualité de vie et à faire place à la créativité.

**07-68 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX MARS 2007.**

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du mois de mars 2007 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

**07-69 ADOPTION BORDEREAU 07-04 « COMPTES PAYÉS EN MARS 2007 ».**

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité que les comptes payés en mars 2007 et déposés sous le bordereau 07-04 soient approuvés, et ce, tels que déposés.

**07-70 ADOPTION BORDEREAU 07-004 « COMPTES À PAYER ».**

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à l'unanimité que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 07-004 soient approuvés et ce, tels que déposés.

**07-71 PROJET D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 5 novembre 2004, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier a annoncé que la Municipalité des Méchins allait bénéficier d'une aide financière gouvernementale de 3 334 496 \$ pour permettre la construction d'une usine de traitement de l'eau potable, basée sur la technologie de traitement par filtration membranaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis de l'usine de traitement de l'eau potable faits à ce jour sont basés sur la technologie de traitement « actifiltre » commercialisée par John meunier inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière qui a été accordée est pour un traitement de l'eau potable par filtration membranaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Roche Ltée, Groupe-conseil (DELFAAR, Experts-conseils) a présenté le 13 avril 2004, à l'intérieur d'un rapport financier d'avancement, le coût pour effectuer ce travail, soit 86 470 \$ en honoraires et 2769 \$ en déboursés, toutes taxes applicables en sus ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Méchins a déjà autorisé en février 2004 la firme Roche Ltée, Groupe-conseil (DELFAAR Experts-conseils) un budget de 89 239 \$ pour la préparation des plans et devis définitifs de l'usine de filtration d'eau potable par la technologie de filtration membranaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de 89 239 \$ a servi, selon la firme, et sans s'y limiter à la préparation d'un devis de préachat des équipements de traitement, à l'appel d'offres, au rejet des soumissionnaires, à l'analyse de deux technologies membranaires (H<sub>2</sub>O Innovation et Mabarex), aux rencontres avec d'autres fournisseurs d'équipements membranaires (Zénon et PALL) et à la négociation avec le Groupe Maritime Verreault et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) afin de rendre admissible un débit industriel ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité des Méchins autorise à la firme Roche Ltée, Groupe-conseil un budget d'honoraires de 95 000 \$, toutes taxes applicables en sus, pour modifier les plans et devis produits à ce jour pour s'adapter à la technologie membranaire commercialisée par la compagnie PALL.

**07-72            MODIFICATION AU RÔLE DE PERCEPTION / MADAME NATHALIE LAVOIE.**

**CONSIDÉRANT QUE** des taxes d'ordures commerciales étaient facturées au compte de Madame Nathalie Lavoie (garderie) et qu'elle n'utilise pas ce service ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Francine Verreault, appuyé par Monsieur Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité que les taxes d'ordures commerciales (210.00 \$) soient retirées de son compte de taxes (matricule 4228-89-3594).

**07-73            MODIFICATION AU RÔLE DE PERCEPTION / MADAME GUYLAINE DUGAS.**

**CONSIDÉRANT QUE** des taxes d'ordures commerciales étaient facturées au compte de Madame Guylaine Dugas (boulangerie) et qu'elle n'utilise pas ce service ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Jocelyne Sergerie, appuyé par Monsieur Clément Marceau et résolu à l'unanimité que les taxes d'ordures commerciales (210.00 \$) soient retirées de son compte de taxes (matricule 4329-20-3646).

**07-74            MODIFICATION AU RÔLE DE PERCEPTION / MADAME GUYLAINE DESJARDINS.**

**CONSIDÉRANT QUE** des taxes d'ordures résidentielles étaient facturées pour le garage (matricule différent de la maison) ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux vidanges de fosses septiques ont été facturées (maison et garage) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Madame Jocelyne Sergerie et résolu à l'unanimité que les montants de 105.00 \$ pour les ordures (garage : matricule 3826-78-3389) et 273.36 \$ pour deux vidanges des fosses septiques (maison : matricule : 3826-79-8825 et garage : matricule 3826-78-3389) soient retirés du compte de taxes de Madame Guylaine Desjardins.

**6-75            AVIS DE MOTION / MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE / MONSIEUR STEVEN HAYES.**

Avis de motion est, par les présentes, donné par Monsieur Réal Isabel, que le Conseil municipal des Méchins procédera, lors d'une séance subséquente, à l'adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement 160 et les conditions d'émission des permis de construction 161.

**07-76            OUVERTURE DE LA ROUTE SAINT-THOMAS / MONSIEUR DENIS SAINT-GELAIS.**

Il est proposé par Madame Jocelyne Sergerie, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité que Monsieur Denis Saint-Gelais, résidant au 200 route Saint-Thomas, soit autorisé à dégager le tronçon de route encore enneigé lui permettant de se rendre à son chalet. Les conditions à respecter seront les suivantes :

- ☞ Monsieur Denis Saint-Gelais pourra dégager la route seulement après que les sentiers des Amoureux de la motoneige soient fermés ;
- ☞ Il devra aviser la municipalité, par écrit et au moins 5 jours à l'avance, de son intention de dégager la partie de route encore enneigée ;
- ☞ Monsieur Rossy Bouchard, directeur des travaux publics, devra se rendre sur les lieux afin de vérifier la partie de route qui sera déneigée et prendre connaissance de l'état de la chaussée ;
- ☞ La partie de route devra être dégagée par lui-même et sans l'utilisation de machinerie lourde forestière ;
- ☞ Les frais engagés seront entièrement à la charge du propriétaire ;
- ☞ À la suite des travaux, le directeur des travaux publics devra retourner sur les lieux pour s'assurer que le déneigement a été effectué correctement ;
- ☞ En cas de bris quelconque, les frais devront être assumés par le propriétaire ;

#### **07-77 RÉCLAMATION DES LOISIRS LES MÉCHINS.**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la réunion du 5 mars 2007, le conseil municipal a refusé de rembourser le montant des factures réclamées par les Loisirs Les Méchins, celles-ci étant considérées comme des factures d'entretien régulier ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a accepté de rembourser, avec l'appui des pièces justificatives, certaines factures reliées à l'amélioration du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité des Loisirs ont expliqué les factures et ont démontré que les travaux réalisés au centre sportif étaient directement liés à la remise en état du bâtiment ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité que les deux factures (931 et 967) de l'entreprise Les installations électriques M. Richard inc. au montant de 376.88 \$ et 773.00 \$ soient remboursées au comité des Loisirs puisqu'elles visent l'amélioration du centre sportif.

#### **6-78 DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS.**

**CONSIDÉRANT** le grand nombre de municipalités qui doivent être visitées et le volume de documents qui sont à examiner ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vérification annuelle n'a pas encore été effectuée à la Municipalité des Méchins ;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai prescrit pour produire les états financiers est sur le point d'être expiré ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité des Méchins demande au Ministère des Affaires municipales et des Régions, une prolongation de délai jusqu'au 31 mai 2007, afin de procéder à la vérification annuelle et réaliser les états financiers.

#### **07-79 SUBVENTION DE 20 000\$ POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL.**

Il est proposé par Madame Jocelyne Sergerie, appuyé par Madame Francine Verreault et résolu à l'unanimité que la Municipalité des Méchins accepte la subvention de 20 000\$ accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal.

#### **07-80 RÉACTIVATION DU DOSSIER DU PARC INDUSTRIEL.**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser un parc industriel permettant l'implantation de nouvelles industries ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déjà fait l'acquisition d'un terrain pouvant servir de parc industriel (matricule : 4228-77-2910) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Réal Isabel, appuyé par Monsieur Clément Marceau et résolu à l'unanimité que la Municipalité des Méchins mandate Monsieur Harold Forbes, urbaniste à la MRC de Matane, afin de réactiver le dossier du parc industriel. Que la réglementation soit modifiée afin de permettre, avec certaines conditions, l'implantation d'un parc industriel.

**6-81 COLLOQUE DE LA TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DU BAS-SAINT-LAURENT.**

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une réunion du conseil des maires de la MRC de Matane, Madame Jocelyne Sergerie a été nommée représentante de la MRC au sein du conseil d'administration de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Francine Verreault, appuyé par Monsieur Isabel et résolu à l'unanimité que Madame Jocelyne Sergerie se rende à un colloque intitulé *Femmes engagées : valeurs partagées!* Ce dernier aura lieu au Centre des congrès de Rimouski, le 26 avril 2007. Les frais d'inscription de 20 \$ ainsi que les frais de déplacement seront à la charge de la MRC de Matane.

**07-82 FACTURE MONSIEUR ÉTIENNE BÉLANGER.**

Il est proposé par Madame Francine Verreault, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à l'unanimité que la facture (177302) de 175.00\$ au nom de Monsieur Étienne Bélanger soit payée. Les travaux ont été réalisés sur le 45 du camion à neige et la pelle du chargeur sur roues.

**07-83 PANNEAUX SIGNALÉTIQUES.**

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité que la Municipalité des Méchins accepte le devis préparé par la MRC de Matane pour l'envoi d'invitations à différentes entreprises pour la réalisation de deux panneaux signalétiques.

**07-84 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est 20h20 et il est proposé par Madame Jocelyne Sergerie et appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

---

Donald Grenier, maire

---

Marie-Ève Bouchard, sec.-très. adjointe.